



Abonnement j'aime lire

Modalités – Informations – Questions – activités

Activité proposée par la Commission enfance.

Cette activité est ouverte aux agents ayant des enfants nés en 2017 et 2018.

La CMCAS de Seine Saint Denis ne prend plus aucun extérieur.

1 - Transmettre avec le bulletin d'inscription.

L'ensemble des documents doit être transmis avec le bulletin d'inscription, sinon vous ne serez pas inscrit.

En remplissant le bulletin d'inscription, vous validez les **Conditions Générales de Vente**.

2 - Le nombre de place est limité.

Après la date de forclusion, vous recevrez par mail au plus tôt le jeudi 27 juin 2024 un message :

- Pour ceux qui sont retenus.
 - o Vous aurez une semaine pour vous désister, soit avant le jeudi 04 juillet 2024. A défaut, vous serez validé.
- Pour ceux qui ne sont pas retenus.
 - o Vous restez sur liste d'attente en cas de désistement, si vous le souhaitez.

3 - Votre participation.

- Votre participation est gratuite. Avez-vous au préalable mis à jour vos droits ? Voir sur le site de la CMCAS et apporter vos changements via le site de la CCAS, sur votre espace Activ.
- Cette abonnement sera gratuit durant six mois.

5 - Rester informé.

- Recevez-vous la newsletter mensuel de la CMCAS ? Alors, avez-vous au préalable mis à jour vos droits. Voir sur le site de la CMCAS. Avoir une adresse électronique valide.
- Ne confondez pas les informations que vous transmettez à votre RH et les informations que vous devez transmettre aux Activités Sociales.
- Vous pouvez également transmettre cette information à vos collègues.
- Consultez le site de la CMCAS, il est mis à jour régulièrement.